

## ABONNEMENT

Saumur	
un an	25 fr.
six mois	13
trois mois	7
poste	
un an	30 fr.
six mois	16
trois mois	8

On s'abonne  
à SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

à PARIS  
à L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 AOUT

## Les royalistes

## ET L'ÉVOLUTION CATHOLIQUE

Quelques journaux ont signalé, ces jours derniers, une visite faite au Nonce par M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. L'honorable sénateur était allé, disait-on, exposer au représentant du Saint-Siège les impressions ressenties par ses amis politiques à la suite des conseils donnés par Léon XIII aux catholiques. Un rédacteur du *Figaro* a eu avec M. de l'Angle-Beaumanoir une entrevue dans laquelle l'honorable sénateur lui a fait connaître le sens général de la communication qu'il a fait à M<sup>gr</sup> Ferrata. En laissant au *Figaro* la responsabilité de ses affirmations, nous croyons intéressant de reproduire les principaux passages des déclarations qu'aurait fait M. de l'Angle-Beaumanoir. Le sénateur des Côtes-du-Nord aurait dit :

« Le but de ma démarche a été, cela va sans dire, non d'essayer de discuter, avec Son Excellence le Nonce apostolique, les dernières communications du Saint-Siège, mais de lui apporter le résumé très sincère des impressions recueillies par moi, impressions dont la concordance ne permet pas de mettre en doute l'immuabilité des sentiments politiques de nos amis.

« Je crois avec eux qu'il y a une distinction essentielle à maintenir entre le fait de se dire *constitutionnels* ou de s'avouer *républicains*.

« *Constitutionnels*, mais nous le sommes tous, bon gré, mal gré ; personne ne peut avoir l'idée de contester la légalité, sinon la légitimité du gouvernement actuel qui traite avec l'Europe, perçoit les impôts, nomme aux emplois, etc. Nous qui faisons partie du Parlement, qui avons sollicité notre mandat, qui discutons les lois, qui faisons, en un mot, pour tous ces motifs, partie agissante de l'organisme gouvernemental, nous aurions bien mauvaise grâce à ne pas reconnaître à quel point nous sommes *constitutionnels*.

« Mais *républicains*, c'est une autre affaire, par exemple ! Et si nous en avions jamais été tentés, ce n'est pas ce qui passe aujourd'hui dans toutes les branches de l'activité républicaine qui nous en donnerait le goût. »

M. de l'Angle a cité les déclarations par lesquelles M. de Freycinet a reconnu le droit des monarchistes de préparer par les voies légales la réalisation de leurs idées. Il a rappelé ensuite de quelle hostilité systématique l'administration républicaine fait preuve à l'égard des conservateurs. Puis il a ajouté :

« Non, franchement, ce rôle de dupes n'est pas fait pour nous ! Et peu de jours nous séparent sans doute du moment où quelques âmes trop généreuses, quelques esprits insuffisamment expérimentés, ayant pu concevoir l'illusion d'un rapprochement impossible, y renonceraient à jamais.

« Certes, la lutte est une chose pénible : mais il est des temps où elle s'impose. On peut être vaincu sans honte, mais battu et content... ah ! merci !

« Nous ne consentons donc à considérer ni comme un idéal, ni encore moins comme une solution définitive, l'état de choses actuel.

« Qui donc, en juillet 1830, en février 1848, au 4 septembre 1870, qui donc, à la veille même des événements qui se sont passés à ces dates, les avait prévus ou annoncés ? Et nous consentirions à donner au régime républicain le certificat d'ététernité qu'on nous demande pour lui ?

« Les augures ministériels eux-mêmes ne pourraient pas se regarder sans rire. »

Quant au Nonce, d'après les déclarations de M. de l'Angle-Beaumanoir, il se serait borné à écouter et à autoriser son interlocuteur « à supposer qu'il ne l'avait pas trouvé importun et que les considérations qu'il lui avait présentées n'étaient pas dépourvues d'intérêt pour lui. »

## Les élections du 31 juillet

*Sénateurs conservateurs réélus* : Halgan, de Raisme, Poriquet, de Carné, de Cornulier.

*Députés conservateurs réélus* : De Bernis, de Ramel, Le Cour, Gamard, de Soland, de Terves, de Kermenguy, Bourgeois, du Bodan, de la Noue, de Kergariou, de Possesse, Talandier, des Rotours, Pichon, de Mackau, Paul de Cassagnac, Prince de Léon, de la Martinière, Abrial, de Maillé, de la Bourdonnaye, A. Caradec, de Guilloutet, Schneider.

*Députés constitutionnels réélus* : d'Aremberg, Hely d'Oissel, Haussmann.

Les membres du Parlement battus sont :  
*Députés* : MM. Gusman Serph, de Fourtou, de Pontlevoy, Jules de Lareinty, de Montfort, le baron de Soubeyran, Olry, Carquet, Hervieu, Villeu, Prax-Paris, Martinon, Daynaud.

*Sénateurs* : MM. Camparan, Trystram, Morellet, Meyrem.

*Sénateurs en ballottage* : MM. Cordier, Guérin, Marcou.

*Députés en ballottage* : M. Eschassériaux, le baron Piérad.

M. Wilson, à Montrésor (Indre-et-Loire), arrive en tête des candidats avec 4,244 voix ; il y a ballottage contre M. Raoul Duval, constitutionnel, 970 voix, et M. Mabileau, républicain, 274.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

## Résultat des Elections

DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

## Conseil général

Sont élus :

Canton de Longué : M. Monden de Gennevraye.

Canton de Baupréau : M. le duc de Blacas.

Canton de Champtoceaux : M. de la Bourdonnaye.

Canton de Chemillé : M. le comte de Maillé.

Canton de Montfaucon : M. de la Blottais.

## Conseils d'arrondissement

Sont élus :

Angers (Sud-Est) : M. Isidore Boulanger.

Chalonnais : ballottage.

Saint-Georges : M. Depérierre.

Les Ponts-de-Cé : D<sup>r</sup> Cordon.

Baugé : MM. Bachelier et Huet.

Durtal : M. Bonneville.

Noyant : M. Michalowitz.

Cholet : MM. Turpault et D<sup>r</sup> Coignard.

Montrevault : M. Paul Blavier.

Saint-Florant-le-Vieil : M. Sécher.

Candé : M. L. Bougère.

Pouancé : MM. Péju et Dupré.

Segré : MM. de la Perraudière et Roger de la Borde.

## La Saint-Dominique à Saumur

La fête de saint Dominique se présentait cette année dimanche prochain, mais c'est le jour des courses et les associés ont préféré dévancer l'heure et ne pas priver ceux de ses membres qui prennent plaisir aux fêtes hippiques de Saumur.

Cette anticipation n'a point nuï à la fête. Les sociétaires se sont groupés aussi nombreux que les autres années autour de la statue de leur saint patron et de la bannière de la confrérie.

A onze heures, le clergé est allé processionnellement chercher, au bas de l'église Saint-Pierre, le cortège de saint Dominique. Les places réservées ont été promptement occupées et l'église était comble comme aux jours des plus grandes fêtes.

Pendant la messe, le grand orateur qui défend partout avec tant de foi et de constance la cause ouvrière est monté en chaire.

M. l'abbé Garnier a exprimé dans son exorde la satisfaction qu'il éprouvait de se trouver pour la quatrième fois dans cette chaire de Saumur et de célébrer, avec les membres de Notre-Dame du Travail, la fête de saint Dominique. Il saisit cette occasion pour exposer de nouveau le but de l'institution, qui est avant tout de réorganiser le travail sur les principes de l'Évangile.

L'orateur a rappelé que cette organisation existait déjà, il y a 200, 300 et même 600 ans. Sans doute elle n'était pas parfaite, mais avec le temps elle allait toujours en se perfectionnant, et il y a cent ans, au moment de la dissolution des corporations, il y avait de nouvelles améliorations à l'étude. C'est la Révolution, sous l'inspiration de la Juiverie et de la Franc-Maçonnerie, qui a dissout les associations ouvrières et confisqué leur patrimoine. Celui-ci avait été créé dans le but de pourvoir aux besoins des malades, des infirmes et de ceux qui chômaient forcément. Il n'y avait point alors de ces misères noires comme aujourd'hui, et on ne comptait pas en France, comme de nos jours, quatre-vingt à cent mille malheureux mourant de faim et de misère.

Depuis cette dissolution, les ouvriers isolés sont tombés entre les mains des agitateurs, des joueurs à la Bourse, et de patrons qui se croient quittes en payant strictement le salaire convenu.

Or le but de Notre-Dame du Travail est de

rétablir le travail sur des bases chrétiennes en s'inspirant également des statuts des anciennes corporations de métiers.

L'orateur expose en termes chaleureux les avantages que l'on doit retirer de cette institution, et encourage chacun à persévérer et à faire de l'apostolat. Car l'organisation est basée sur les principes adoptés par Jésus-Christ lui-même pour fonder son Église, il y a eu d'abord ses apôtres, puis ses disciples, qui se sont disséminés et ont été chargés de répandre la doctrine dans les régions éloignées. Enfin, ceux-ci ont donné semblable mission à de nouveaux adhérents.

De même dans la Société corporative, il y a les fondateurs, qui ont groupé les chefs de dizaines, et c'est à ceux-ci de travailler à la diffusion de l'œuvre pour étudier et faire étudier par leurs associés la réorganisation du travail.

M. l'abbé Garnier a parlé du repos dominical, des succès que le comité a remportés près du gouvernement pour les travaux publics ; près des Compagnies de chemins de fer, pour la fermeture des gares de petite vitesse, le dimanche à midi ; et dans une trentaine de villes où les commerçants ont demandé à l'administration des Postes la suppression de distribution de courriers après 40 heures du matin ou midi. Si dans les centres manufacturiers et industriels comme Lille, les commerçants n'ont pas trouvé d'inconvénients à cette suppression dans le service postal, il ne doit pas y en avoir davantage à Saumur. M. Garnier termine en conseillant quelques tentatives dans ce sens.

La foule s'est écoulée sous le charme de cette parole ardente et convaincue, chacun se sentant plus fort et prêt à quelque sacrifice pour l'extension de la confrérie fondée dans un but tout humanitaire et religieux.

A trois heures, la corporation se réunissait de nouveau dans le sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers. C'est une tradition désormais : tous les chapeliers de Saumur ont à cœur d'aller à l'anniversaire de la fête de saint Dominique, le créateur du Rosaire, déposer dans le sanctuaire de la Sainte-Vierge leurs vœux, lui demander sa protection pour eux, leur famille, et qu'elle les soutienne dans les difficultés de la vie.

M. l'abbé Garnier est monté en chaire et a développé d'une façon saisissante les trois principes de la vie, faisant un parallèle entre ceux de la vie corporelle et ceux de la vie spirituelle.

Cette magnifique allocution a été suivie d'un salut solennel du Saint-Sacrement pendant lequel les associés sont, de leurs voix puissantes, fait retentir les voûtes de Notre-Dame des chants liturgiques et des cantiques pour l'Association et pour la France.

Le soir, suivant l'usage, les associés et plusieurs invités se sont réunis dans un banquet fraternel. Mais il a fallu devancer l'heure pour posséder encore en cette circonstance M. Garnier qui devait les quitter avant 7 heures pour Caen. Hier, en effet, il présidait au chef-lieu du Calvados une réunion d'ouvriers catholiques.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés et tous fréquemment interrompus par de chaleureux applaudissements.

Le premier, au Saint-Père Léon XIII, par M. l'abbé Garnier ;

Le second, par M. le curé de Saint-Pierre, à l'abbé Garnier ;

Le troisième, par M. Sourdeau, aux ouvriers ;

Le quatrième, par M. Rouault, membre de l'Association, au comité ;

Et le dernier, par M. de la Guillonnière, à toutes les associations catholiques de la ville.

L'espace nous manque pour donner tous ces toasts qui n'étaient pas écrits et qu'une analyse rendrait toujours imparfaitement. Mais nous sommes heureux de publier celui que M. Rouault a lu au nom de tous ses camarades. Il exprime les sentiments de reconnaissance de tous pour ceux qui consacrent leur dévouement, leur connaissance et leur activité à la prospérité de l'Association ouvrière de Saumur, et aux ouvriers eux-mêmes.

« Messieurs,

Permettez-moi, au nom de tous les ouvriers de la Société, de porter un toast à M. l'abbé Garnier, et à Messieurs les curés qui nous honorent de leur présence. C'est à eux, comme ecclésiastiques, que doivent d'abord s'adresser tous nos remerciements. Leur caractère sacré, leur esprit de dévouement, de charité et de sacrifice envers la classe ouvrière, leur donnent la première place dans nos cœurs et le premier droit à nos remerciements. Le peuple sans l'Eglise est un corps sans âme. Le peuple, sans le prêtre, qui est son défenseur naturel, ne serait qu'un troupeau d'esclaves.

Merci aussi à MM. de la Guillonnière, Richard, Sourdeau, Renou et Poisson, qui veulent bien si souvent prendre part à nos assemblées générales. Tous ont compris l'infinie jouissance qu'éprouve l'âme populaire à vivre au contact de conseillers intimes et désintéressés. Qu'ils en soient remerciés ! nous leur rendons en affection ce qu'ils nous donnent en dévouement.

Enfin, merci à M. du Chêne, auquel revient une bonne part de notre reconnaissance et dont malheureusement nous avons aujourd'hui à pleurer le départ. Il n'était pas de jour où il ne fût à la disposition de tous pour les diriger et les conseiller dans leurs affaires ; toujours il fut accueillant, aimable et affectueux. Il a dû partir pour se fixer à La Flèche, mais son souvenir demeurera vivant parmi nous et nous lui envoyons d'ici nos plus chaleureux remerciements et le témoignage ardent de notre vive reconnaissance.

Messieurs, je bois au clergé et aux laïques dévoués, les confondant tous dans un même sentiment de gratitude et d'affection. »

## Distribution des prix

AUX ÉCOLES DES FRÈRES DE SAUMUR

La distribution des prix aux élèves des écoles des Frères de la doctrine chrétienne a eu lieu jeudi à l'Institution Saint-Louis. M. le Directeur de cet établissement avait mis gracieusement son estrade et la vaste tente qu'il avait inaugurées la veille à la disposition des écoles des Frères de la ville.

Il est certain que le nombre des enfants des écoles libres allant sans cesse en augmentant, le nombre de parents et amis va toujours en progressant. Aussi le local adopté depuis plusieurs années pour ces fêtes de famille était-il devenu tout à fait insuffisant ; et il fallait se pourvoir d'un autre côté. Mais Saint-Louis était là. Son digne supérieur ne prêche pas seulement la charité en parole, il la met surtout en pratique, et avec empressement il a offert son installation aux écoles libres de garçons.

Cette offre bienveillante était fort à propos, car la foule réunie dans l'enceinte de Saint-Louis pour couronner les heureux vainqueurs d'une lutte de dix mois était plus nombreuse que jamais. La société était choisie, partout les toilettes les plus fraîches répondaient à la joie qui s'épanouissait sur tous les visages.

Sur l'estrade, les hommes sympathiques aux Frères n'avaient pas été moins empressés d'accourir et de se joindre au clergé des paroisses de Saumur et des environs pour faire honneur à ces éducateurs si dévoués aux enfants du peuple.

M. Berger, député de notre arrondissement, avait bien voulu accepter la présidence, et, dans une chaleureuse improvisation, il s'est plu à rendre hommage au dévouement des Frères de la doctrine chrétienne, à leur abnégation qui lui sont connus depuis longues années. Il les a assurés de ses vives sympathies pour eux et de tout l'intérêt qu'il porte aux enfants confiés à leurs soins.

Les Frères de la doctrine chrétienne, a dit M. Berger, portent toujours haut et ferme le drapeau de leur Institut et celui de la France. L'orateur est heureux de rappeler le récit que vient de lui faire un de ses parents tout nouvellement débarqué d'Orient.

En Palestine et sur la terre d'Égypte, les Frères de la doctrine chrétienne sont chers à toutes les populations. Là-bas, à Alexandrie, leur école compte 1,800 élèves, de toutes nations, de toutes religions, de toutes tribus. Catholiques, musulmans, schismatiques se pressent sur les mêmes bancs, toujours en parfaite harmonie et pleins de respect pour leurs professeurs qui représentent la France et lui attirent toutes les sympathies.

M. Berger rappelle aux enfants qu'ils peuvent être fiers que les Frères en Orient comptent parmi leurs anciens élèves plusieurs pachas et qu'ils peuvent par cela même appeler collègues et camarades.

L'orateur a eu un souvenir de douloureuse sympathie pour le Frère Raphaëli. Ce digne Frère avait épuisé sa santé sous le climat oriental et avait été envoyé en France pour la rétablir. Sur l'injonction de ses supérieurs, il partit contre son gré pour Saint-Gervais, et trouva une mort affreuse dans cette station pendant la terrible catastrophe de la nuit du 11 au 12 juillet.

La mort de cet excellent Frère a été vivement ressentie par l'Institut et surtout par les Ecoles d'Orient dont il était l'une des gloires.

M. le curé de Saint-Pierre a remercié M. Berger de l'honneur qu'il a fait aux écoles chrétiennes de Saumur en acceptant la présidence de la distribution des prix. Il l'a remercié surtout des sentiments si catholiques et si patriotiques qu'il a exprimés dans sa chaleureuse allocution, et des témoignages de sympathie qu'il a donnés aux Frères et particulièrement aux dignes professeurs qui consacrent leur existence aux enfants de Saumur. M. le Curé a exprimé l'espoir qu'il retrouvera le député de Saumur à semblable solennité l'année prochaine.

M. Berger a répliqué qu'il portera toujours le même intérêt aux enfants de la ville, qu'il espère bien revenir à pareille fête, mais non pour accaparer la présidence.

La lecture du palmarès a commencé aussitôt. Elle a été interrompue à diverses reprises par plusieurs morceaux d'harmonie. Tous ont été enlevés, par les élèves de M. Berge, avec un brio qui a surpris les dilettantes les plus délicats : ensemble parfait, grande pureté de sons, parfaite attaque des notes et remarquable précision. Plusieurs anciens élèves des Frères étaient venus apporter leur concours à cette solennité.

Nous ne devons pas moins, au nom de toute l'assistance, des félicitations aux jeunes interprètes de morceaux de chants et des soli. Les voix étaient justes, et les enfants faisaient preuve d'une véritable intelligence des sentiments qu'ils avaient à rendre.

Si la musique est soignée chez les Frères, le dessin est loin d'être négligé. Nous en avons trouvé comme gage la magnifique exposition qui décorait l'enceinte où se tenait la fête. Dessin d'imitation, dessin à la plume, au crayon, dessin de trait, linéaire, croquis d'après nature, etc., etc., tous les genres sont l'objet de soins assidus d'un professeur de véritable talent. Toutes nos félicitations aux Frères de Saumur qui savent si bien répondre aux besoins du jour et aux désirs des parents qui leur confient l'instruction de leurs enfants.

## Carrousel de l'Ecole de cavalerie

Jeudi prochain, à 7 heures du matin, aura lieu une répétition générale du carrousel de l'Ecole.

Les exercices seront accompagnés par la nouvelle musique que l'Ecole a improvisée et qui a donné jusqu'à ce jour de très heureux résultats.

## LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Un décret, paru avant-hier au *Journal officiel*, fixe les dates des sessions des Conseils d'arrondissement au 16 août, pour la pre-

mière partie, et au 26 septembre pour la seconde.

La durée de chacune ne pourra excéder cinq jours.

## ECOLE DE NOTARIAT D'ANGERS

Concours de l'année 1891-1892

### COURS THÉORIQUE

Prix offert par le Comité des notaires des départements :

M. Alphonse Luquiau, né à Sommières (Vienne), clerc à Angers, chez M<sup>e</sup> Hédelin.

1<sup>re</sup> mention. — M. Eugène Fürst, né à Nantes (Loire-Inférieure), clerc à Angers, chez M<sup>e</sup> Marchand.

2<sup>e</sup> mention. — M. Victor Leroy, né à Mulsaune (Sarthe), clerc à Angers, chez M<sup>e</sup> Chasle.

### COURS PRATIQUE

Prix offert par la Chambre des notaires d'Angers :

M. Adolphe Luquiau, déjà nommé.

Mention. — M. Eugène Fürst, déjà nommé.

### EXAMEN ORAL

Prix offert par la Chambre des notaires de Saumur :

M. Adolphe Luquiau, déjà nommé.

La rentrée de l'Ecole du notariat aura lieu le jeudi 3 novembre prochain.

## Etat civil de la ville de Saumur

### NAISSANCE

Le 31 juillet. — Marie-Louise Jousselin, aux Huraudières.

### MARIAGE

Le 1<sup>er</sup> août. — Pierre-Marie Bidon, cultivateur, a épousé Pauline-Anne Bernier, cultivatrice, tous deux à Saumur.

## LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ DE CHOLET

Vendredi soir, les 27 membres du Conseil municipal de Cholet, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 17 et 24 juillet, étaient convoqués à la mairie, sous la présidence de M. Marie-Baudry, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés les élus dans leurs nouvelles fonctions.

M. Ancelin, doyen des conseillers municipaux, a pris ensuite la présidence.

Après les formalités d'usage, le président a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Au premier tour de scrutin, sur 24 suffrages exprimés, M. Marie-Baudry obtient 16 voix. En conséquence, M. Marie-Baudry ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est nommé maire et déclare accepter.

M. Baudry reprend la présidence, et remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire. « Si je ne consultais que mes goûts, dit-il en substance, je me retirerais de

## LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

Très chétive pendant son enfance, Rosemonde avait conservé sa grâce un peu délicate, bien qu'elle fût maintenant d'une santé plus robuste, et que les lignes de ses épaules fussent devenues plus fermes et plus rondes. Mais sa taille était élégante et svelte. Ses traits avaient une expression des plus séduisantes. Son teint gardait une blancheur éblouissante. L'arc de ses sourcils, qui semblaient tracés au pinceau, tranchait seul sur cette claire carnation et mettait en valeur les yeux bleu foncé, presque violets par moments, avec ce regard vaguement étonné et interrogateur des très jeunes filles. Un nez fin, aux ailes frémissantes, une bouche petite et riieuse, avec des dents éblouissantes et un menton légèrement mutin, complétaient l'ensemble de cette aimable physionomie.

Peu à peu, elle s'était calmée ; elle avait

relevé la tête et, d'un œil morne et fixe, elle regardait à travers les vitres le beau paysage qui se déroulait devant elle, ce Rhin bouillonnant dont les claires eaux fuyaient à travers la campagne verte sous le radieux soleil d'avril. Et, en même temps, elle suivait sa pensée ; elle réfléchissait à l'avenir qui l'attendait, à la conduite qu'elle devait tenir.

Ainsi, c'était fini : il n'y avait plus à lutter. Le soir même, elle serait la fiancée de cet homme à la figure sinistre, au teint basané, au front marqué d'une cicatrice livide, de cet inconnu enfin qu'elle ne voyait jamais sans effroi. Elle deviendrait sa femme, et serait liée à lui pour la vie ! Ah ! que son père était cruel ! Comment pouvait-il la contraindre à cet odieux mariage ? Non, jamais, jamais elle n'épouserait cet aventurier !

Elle secoua la tête avec un mouvement de révolte. Puis elle laissa retomber son front dans ses mains. Que pouvait-elle faire ? Elle était seule, et bien faible, contre ces deux hommes qui semblaient s'être ligüés pour son malheur.

Elle avait épuisé toutes les raisons pour convaincre le vieillard ; elle avait eu recours à une froideur presque impertinente pour repousser

les assiduités du jeune homme. Rien n'avait servi. Il fallait se courber devant la raison du plus fort. Pourtant c'était de sa destinée entière qu'il s'agissait.

Pour la centième fois, elle se demandait avec amertume comment ce Jacquart avait pu gagner ainsi les bonnes grâces du collectionneur. Il avait su flatter sa manie, s'était fait souple, s'était posé en connaisseur, avait admiré avec enthousiasme les objets d'art que le vieillard avait lentement amassés — et cela avait suffi.

En quelques semaines, il était devenu le commensal du château, et, parlant avec emphase de sa grande fortune, s'était offert comme cavalier servant à Rosemonde, feignant de ne pas remarquer ses manières glaciales envers lui, la suivant partout, lui adressant des madrigaux souvent fort maladroits. Enfin, il avait poussé l'audace jusqu'à demander sa main.

Si bien habitué que fût M. Conrad à trancher en maître en toutes choses, il ne voulut pas tout décider sans demander l'avis de sa fille, et c'est alors que commença cette guerre de tous les jours dont Rosemonde sortait vaincue et brisée.

## XI

La famille Conrad comptait naguère parmi les plus considérées de la bourgeoisie strasbourgeoise. D'abord simple marchands de drap, ils s'étaient élevés peu à peu, enrichis, puis retirés des affaires, étaient devenus influents, autant par leur fortune que par les sympathies qu'ils avaient su inspirer.

Le père de Rosemonde avait fait un mariage à la fois d'inclination et d'intérêt, si ces deux mots peuvent être rapprochés de la sorte. Sa femme, qu'il avait passionnément aimée, lui avait apporté une dot très considérable. Un héritage inespéré, quelques spéculations heureuses étaient venus s'y ajouter, si bien qu'Edouard Conrad n'avait pas tardé à être l'un des plus riches propriétaires de l'Alsace.

Son petit hôtel du faubourg de Pierres, bijou d'architecture, était un vrai musée où se trouvaient de véritables trésors, des statues, des toiles, toutes œuvres de maîtres, des meubles de style ancien, des armes curieuses, enfin un grand nombre d'objets d'art, de bijoux précieux et de bibelots exotiques qu'il avait réunis, à force de patience, de recherches incessantes et à tous prix, car pour satisfaire sa passion de collectionneur, il ne comptait pas.

la vie publique, selon le désir que j'en ai sou-  
vent exprimé ; mais en agissant ainsi, je le  
crains, on pourrait suspecter ma bonne volonté  
et m'accuser de manquer de courage. Mettons-  
nous à l'œuvre ; oublions les vivacités des  
littes électorales et laissons de côté la politi-  
que pour ne plus songer qu'aux intérêts qui  
nous sont confiés. Je fais appel à votre con-  
cours comme vous pouvez compter sur le  
mien. Je considère comme un devoir d'admi-  
nistrer sans partialité et sans passion, et j'ap-  
porterai tout mon dévouement à la bonne ges-  
tion des affaires de la commune. »

Il est ensuite procédé au scrutin secret à la  
nomination du premier adjoint. M. Clénot a  
été élu par 15 voix, c'est-à-dire à la majorité  
absolue des suffrages.

La nomination du deuxième adjoint donne  
lieu à trois tours de scrutin, la majorité abso-  
lue n'ayant pas été atteinte. M. Ancelin a été  
élu deuxième adjoint à la majorité relative.

#### TUÉ PAR LA Foudre

**La Jumellière.** — Vers deux heures du soir,  
au plus fort de l'orage, le vendredi 29, le  
nommé Jollivet, Alexis, âgé de 28 ans et origi-  
naire de Chanzeaux, garçon de ferme à la  
Haute-Maillière, commune de la Jumellière, oc-  
cupé dans un champ à rentrer des gerbes de  
blé, a été frappé par la foudre et tué sur le  
coup. Il était avec deux autres jeunes gens très  
peu éloignés de lui, qui n'ont ressenti aucune  
commotion, l'ont vu tomber sans se rendre  
compte d'abord de l'accident et, venant à son  
secours, l'ont trouvé inanimé. Ce triste événe-  
ment a produit une profonde impression dans  
la commune où la victime comptait de nom-  
breux parents et amis.

La pluie est tombée en telle abondance que  
la voie du chemin de fer a été coupée au pas-  
sage d'un pont entre la station des Fourneaux  
et celle de la Jumellière.

#### Empoisonnement de cinq personnes A TOURS

Dans la rue Saint-Pierre-des-Corps, au  
n° 74, habite une famille Eslau, composée du  
père, de la mère et de trois enfants en bas  
âge.

Hier matin, comme ils ne sortaient pas, les  
voisins inquiets allèrent prévenir la police.

Quand on put pénétrer chez eux, on les  
trouva tous en proie aux douleurs de l'empois-  
onnement.

On les a fait transporter immédiatement à  
l'hôpital.

Le plus jeune des enfants est mort, et l'on a  
dû hier procéder à l'autopsie.

On ignore la cause de cet empoisonnement  
et les malades eux-mêmes n'ont pu fournir au-  
cune indication.

**Dernière heure.** — Voici des renseignements  
sur ce quintuple empoisonnement :

Ces trésors étaient disposés avec un goût ex-  
quis, et l'on sentait qu'une main féminine avait  
présidé à l'aménagement du logis. M<sup>me</sup> Conrad,  
d'ailleurs, savait tirer parti des moindres cho-  
ses, en les plaçant toujours sous le jour qui  
leur est favorable.

Pendant quelques années, il avait été parfai-  
tement heureux. Quoiqu'il fût beaucoup plus  
âgé que sa femme, aucun nuage n'était venu  
troubler leur bonheur, que la naissance d'une  
délicieuse petite fille avait porté à son comble.  
Dans son amour du passé, le père avait tenu  
à donner à la mignonne enfant le nom archaïque  
de Rosemonde.

Certaines familles jouissent d'une félicité  
sans mélange qui semble n'avoir pas de terme.  
Autour de ces privilégiés du sort, les accidents,  
les maladies, les deuils se succèdent sans les  
atteindre, comme si quelque invisible dieu les  
protégeait ou que le malheur les ait oubliés.

Puis, subitement, la destinée, si propice na-  
guère, se tourne contre eux et les frappe à  
coup redoublés, comme pour leur faire expier  
cette longue accalmie.

Tels, après une série de beaux jours, l'orage,  
la grêle et les tempêtes déchaînées soudain, sur  
les moissons près de mûrir, dévastent en quel-  
ques minutes le travail de plusieurs mois.

(A suivre.)

La famille Eslau n'était pas riche ; mais la  
mère et les trois enfants, dont l'aîné, une  
fille, a six ans et le plus jeune trois mois,  
vivaient avec le produit de l'argent gagné par  
le père, maçon, âgé de 50 ans environ.

C'est à dix heures du matin que la police fut  
prévenue. Le Parquet se transporta immédia-  
tement sur les lieux.

Emmenés à l'hospice, les malheureux ont été  
interrogés.

Aux termes de la déclaration d'Eslau, ils  
avaient mangé samedi soir des haricots achetés  
à la Société Alimentaire de Tours.

Dans la nuit, tous furent pris de vomisse-  
ments.

C'est M. Verbeck qui leur prodigua ses soins.  
Les déjections offraient des particularités qui  
l'inquiétèrent sur le champ. Ce n'était assuré-  
ment point une simple indigestion.

En effet, le plus jeune des enfants est mort  
hier matin, à six heures.

Les haricots ont-ils causé cet affreux acci-  
dent ? C'est peu probable. Car, d'abord, la  
Société Alimentaire a distribué bon nombre  
de portions de ce genre, et nous ne sachions  
pas que personne se soit plaint. Puis, l'agonie  
du pauvre enfant a eu tous les caractères d'un  
empoisonnement par l'arsenic.

M. Barnsby a examiné tous les ustensiles de  
ménage.

L'autopsie de l'enfant fera connaître la cause  
véritable.

L'état des victimes est inquiétant.

On se demande pourquoi, pris de violentes  
coliques, le père et la mère n'ont pas été  
demander au pharmacien quelques médica-  
ments.

Ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'argent.  
Il résulte de l'enquête, qu'ils possédaient,  
dimanche encore, une somme de 14 fr. que la  
femme a donné à sa propriétaire.

Les magistrats enquêteurs et M. le commis-  
saire de police Thomazi sont fort perplexes.

#### Épouvantable accident à l'Hôtel-Dieu DE POITIERS

Tout le monde connaît, à Poitiers, la sœur  
Casimir, depuis trente-trois ans pharmacienne  
à l'Hôtel-Dieu. Son dévouement, sa bonté et  
son affabilité sont légendaires ; aussi, bien  
vive a été l'émotion produite par la nouvelle  
du terrible accident dont elle vient d'être vic-  
time. Voici dans quelles conditions cet accident  
s'est produit :

Sœur Casimir vint samedi soir, à neuf heu-  
res, chercher dans la pharmacie de l'éther  
pour un pauvre soldat à l'agonie. Ayant à la  
main une sorte de bougeoir, elle prit sur une  
étagère un flacon contenant environ deux litres  
d'éther et versa une partie du contenu dans un  
petit flacon.

Tout à coup, le petit flacon éclata ; une ex-  
plosion se produisit, et sœur Casimir se trouva  
au milieu des flammes. Affolée, elle laissa tom-  
ber le grand flacon d'éther qui se brisa.

La chambre se trouva transformée en un vé-  
ritable brasier, au milieu duquel se trouvait  
sœur Casimir. La robe de laine de la religieuse  
était imbibée d'éther et formait ainsi une sorte  
de mèche.

Pour comble de malheur, à cette heure de la  
soirée, il n'y avait personne dans cette partie  
de l'Hôtel-Dieu. Les religieuses étaient appelées  
ailleurs par leur service.

Enfin, accourut le caporal infirmier Jolivet,  
qui s'est plusieurs fois déjà signalé par ses  
actes de courage et qui, aujourd'hui encore,  
s'est conduit en brave soldat. Avec lui se trou-  
vaient les infirmiers Tontard et Meyer. Ouvrant  
vivement la porte, ils se jetèrent au milieu des  
flammes et, retirant leurs vêtements, en cou-  
vrirent la sœur Casimir.

Hélas ! il était trop tard. Tout le corps de la vé-  
néralbe religieuse était déjà affreusement brûlé.

Les infirmiers éteignirent le commencement  
d'incendie, qui menaçait de prendre une  
grande extension, puisque la flamme léchait  
les murs à une hauteur de deux mètres. La  
chaleur était si intense que le bitume qui  
se trouve devant la pharmacie commençait à  
fondre.

Transportée sur un lit, sœur Casimir reçut  
les premiers soins de M. le docteur Chrétien et  
de M. le docteur Buffet-Delmas. Dans la mati-  
née, M. le docteur Chedeveigne est venu visiter  
la religieuse.

Sauf la poitrine qui a été protégée, tout le  
reste du corps est à vif.

L'état de la victime de ce terrible accident  
est fort grave ; néanmoins, grâce aux soins dé-  
voués qui lui sont prodigués, on a l'espoir  
de la sauver. Il nous est impossible de dépein-  
dre les atroces souffrances endurées par la  
sœur Casimir.

En terminant, signalons encore, d'une façon  
toute spéciale, la conduite du caporal Jolivet,  
Tontard et Meyer. C'est grâce à eux que sœur  
Casimir n'a pas été brûlée vive, et de plus c'est  
aussi grâce à eux que l'incendie ne s'est pas  
propagé. Nous leur adressons nos félicitations  
les plus sincères. (Journal de la Vienne.)

#### ÉCRASÉ PAR UN TRAIN

Jeudi soir, le nommé Caron, menuisier à  
Cinq-Mars, suivait la voie du chemin de fer  
entre cette commune et Savonnière pour ins-  
pecter les premiers bordant la voie et dont  
il avait acheté les fruits, quand il fut renversé  
et broyé par l'express de 6 h. 1/2 venant de  
Nantes.

C'est un ouvrier de la Compagnie, le sieur  
Lecomte, qui, en rentrant dîner, découvrit le  
corps du malheureux Caron, séparé en plu-  
sieurs morceaux.

On suppose qu'ayant été surpris par der-  
rière, il n'a pu se garer à cause de son âge, 69  
ans, et que le mécanicien, occupé à sa machine,  
ne l'a pas aperçu, puisqu'aucun signal n'a été  
donné.

#### LA GRÊLE EN INDRE-ET-LOIRE

A Richelieu, c'est une véritable désolation ;  
toutes les récoltes sont hachées et perdues. De  
mémoire d'homme, on n'avait rien vu de si  
effroyable. Les grêlons les plus petits étaient  
gros comme des noix, et si épais, si serrés,  
qu'en moins de cinq minutes il y en  
avait une couche de cinq centimètres dans les  
rues.

L'aspect des champs et des jardins, samedi  
matin, était navrant ; les raisins étaient sous  
les ceps ; les vignes sont compromises pour  
longtemps.

Quant aux oiseaux tués, aux vitres brisées,  
on ne les compte plus.

La nuée venait du côté de Poitiers ; elle a  
exercé ses ravages sur une superficie de plu-  
sieurs kilomètres, dans les communes de Faye,  
Braye, Richelieu, Pouant, Chaveignes, Chavi-  
gny.

Dans l'arrondissement de Loches, on signale  
également de nombreux dégâts.

Les récoltes sont hachées à Genillé et à Cham-  
bourg.

A Chambourg, l'eau entrainé dans les mai-  
sons.

Les dommages sont importants à Sainte-  
Maure, où le vent a soufflé avec une grande  
violence. L'orage, qui s'est abattu sur la ville,  
le 29 juillet, était accompagné de grêlons pe-  
sant de 60 à 80 grammes.

Les arbres fruitiers et les récoltes sont gra-  
vement endommagés.

#### Tirages Financiers

Ville de Paris 1855-1860

Hier matin, à 10 heures, au Palais de l'In-  
dustrie, il a été procédé à un seul et même ti-  
rage des obligations à amortir de la Ville de  
Paris 1855-1860.

L'obligation portant le n° 80,143 sera rem-  
boursé par 100,000 fr.

#### FAITS DIVERS

##### LES ORAGES

A Vichy, une grêle épouvantable a tombé.  
Un cocher nommé Chauchepat tenait son che-  
val par la bride lorsque la foudre, tombant à  
côté de lui, a tué l'animal et lui a enlevé toutes  
les parties métalliques de ses souliers.

Gap, 1<sup>er</sup> août. — Un orage épouvantable  
s'est abattu sur la région. Les communications  
sont interrompues dans les Basses-Alpes.

#### Théâtre de Saumur

Direction : H. DAVID.

A l'occasion des Courses et du Carrousel

### LE VOYAGE EN SUISSE

Pièce à grand spectacle en 3 actes  
et 4 tableaux

Avec le concours

### DES OMERIS

CÉLÈBRES CLOWNS

Et d'Artistes des principaux Théâtres de Paris

#### BOURSE DE PARIS

Du 1<sup>er</sup> Août 1892

3 0/0 . . . . .	98 30
3 0/0 amortissable . . . . .	99 10
4 1/2 . . . . .	105 40

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1892.

Les transactions à la Bourse se ressentent de  
la canicule et des villégiatures et, sauf sur cer-  
tains fonds étrangers qui attirent plus particu-  
lièrement l'attention de la spéculation, il y a  
fort peu d'engagement sur tout le reste. Aussi  
la rente 3 0/0 est-elle calme à 98.35 et le 4 1/2  
à 106.15.

La Rente Italienne contraste par sa fermeté  
avec la faiblesse de certains autres fonds d'E-  
tat ; on se tient aux environs de 90.60. Ce  
fonds ne paraît même pas à son prix à ce cours,  
quand on songe que le Hongrois, qui n'est  
que du 4 0/0, est à 93 fr.

L'Extérieure, offerte de nouveau, recule à  
62 5/16.

La faiblesse du Rouble à Berlin en fin de  
semaine a pesé sur le Russe nouveau à 77.80  
et sur l'Orient qui recule à 66.05.

La Banque de France, affranchie de la spé-  
culation depuis l'ajournement de la discussion  
du privilège, suit les mouvements que lui  
impriment les demandes au comptant par  
suite des emplois légaux pour lesquels elle  
est désignée.

Le Crédit Foncier est à 1,080. Le conseil  
d'administration, dans sa séance du 17 cou-  
rant, a autorisé pour 2,622,293 fr. de prêts  
nouveaux.

La Banque de Paris est à 635.

La Société Générale se rapproche du cours  
de 470 fr. En employant ses disponibilités en  
4 1/2 0/0, elle a fait un placement très avan-  
tageux, en s'assurant un revenu exceptionnel  
jusqu'au jour où la conversion sera devenue  
possible.

Le Crédit Lyonnais, très ferme à 790, est à  
la veille de revenir au cours de 800 fr. Le bilan  
mensuel de juin fait ressortir en regard d'une  
réduction de 28 millions au portefeuille com-  
mercial des augmentations au compte de dé-  
pôts qui dépassent le chiffre de 35 millions.

Le Comptoir National d'Escompte se main-  
tient difficilement au-dessus du pair, il cote  
507 après 512.

D'une manière générale il ne faut pas placer  
son argent en affaires industrielles, à un taux  
qui est au-dessous de celui de la rente fran-  
çaise, car on doit compter avec les aléas. Il  
convient donc de s'abstenir d'une conversion  
d'obligations 5 0/0 en obligations rapportant  
moins de 4 0/0. Nous ferons remarquer à ce  
propos, que parmi les villes inféodées à la So-  
ciété Gaz et Eaux, un grand nombre non seu-  
lement sont obérées mais n'ont aucun avenir.  
Le Crédit Industriel, qui fait la conversion de  
cette Société, eût mieux fait de conclure sa fu-  
sion avec les Dépôts et Comptes Courants.

Les Chemins Economiques cotent 445 fr.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

### P. ANDRIEU

#### EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des  
Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés . . . . .	1.50 le litre
Montpellier 45 — . . . . .	1.75 —
Armagnac 50 — . . . . .	2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :  
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**A Chateau des RÉAUX**  
**VENDRE** (Indre-et-Loire)  
 A & h. de Paris STYLE RENAISSANCE  
 Avec parc, douves, prairies, vignes, et corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> THYRAUD, notaire à Songeons (Oise).

Etude de M<sup>e</sup> LELIEVRE, notaire à Saumur.

**A ADJUGER**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIEVRE, notaire à Saumur,  
 Le SAMEDI 13 AOUT 1892, à midi,

EN DIX LOTS

**1° Neuf Parcelles de Terre Et Vigne**

Sises au Petit-Puy, commune de Saumur, et à Dampierre, d'une contenance totale d'environ 45 ares.

**2° ET UNE MAISON**  
 Sise au Petit-Puy, commune de Saumur.

Pour les désignations et les mises à prix, voir les affiches; et, pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> LELIEVRE, notaire.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lin-gerie de M<sup>me</sup> TAILLARD.

S'adresser à M<sup>me</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

**A CÉDER**, pour cause de décès, sans argent comptant et à prix d'estimation, une **Epicierie avec débit sur le comptoir**, située au centre de la ville d'Angers. Affaires 40 fr. par jour. Loyer 320 fr. Logement 4 pièces (affaire sérieuse à enlever de suite).

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. JÉRÉMIE MACÉ, directeur des Affiches Angevines, rue Voltaire, 5, Angers. RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

**A CÉDER**, pour cause de santé, un joli petit **Café-Comptoir**, situé au centre d'Angers. Clientèle facile et agréable. Recettes 30 fr. par jour. Loyer 450 fr. Logement 3 pièces. Prix 500 fr. On demande 200 fr. comptant (se hâter).

S'adresser chez M. JÉRÉMIE MACÉ, directeur des Affiches Angevines, 5, rue Voltaire, Angers. RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

**A LOUER OU A VENDRE**

PRÉSENTEMENT

En totalité ou par parties UN VASTE

**Etablissement d'HORTICULTURE**

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois Grandes serres et une serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. JOUY-LAROSE, rue Fardeau, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A LOUER APPARTEMENT**

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

Atelier de Monuments Funèbres En face le Cimetière.

**RUÈCHE Fils**

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit.

PRIX MODÉRÉS

Nota. — M. RUÈCHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n° 16, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (342)

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON**  
 Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
 DARTRES, ECZEMAS, AÛTES, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
 MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
 Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
 S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.

**IMBERT FILS**

**Eaux-de-vie blanches pour fruits**

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Noiset

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.  
 Citronnade rafraichissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.  
 Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.  
 Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix: Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

**Grande Liquidation**

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

**AU GRAND BAZAR**

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

**SAUMUR**

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de **LIQUIDER** à des **PRIX les plus réduits**, le stock immense de marchandises garnissant ses **VASTES MAGASINS**.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de **Gravures et Aquarelles** de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les **Amateurs. — OBJETS D'ART.**

**Liquidation sans Précédent**

A SAUMUR

**CHEMINS DE FER 1<sup>er</sup> Juillet 1892**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**PARIS — SAUMUR — BORDEAUX**

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn.		Expr. soir		Omn. soir
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Chacé-Yarrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 24
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		12 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

**BORDEAUX — SAUMUR — PARIS**

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn.		Expr. soir		Omn. soir
	matin	soir		matin	soir			
Bordeaux			5 40	8 25		12 30	3 40	
Saintes			7 12	9 9		11 40	4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36
Chacé-Yarrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14		
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16	6 26	9 55	
(départ)		7 25	matin		3 16	6 26	9 55	
Nantilly (départ)		7 36	11 5		3 6	6 16		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	5 43	6 29		11 7
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43		
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52		
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6		
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18		
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33
Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte		Omn. soir	Omn. matin		Omn. soir
	matin	soir		matin	soir	
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29	9 4	7 6	10 32

**POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS**

STATIONS	Mixte		Omn. soir	Omn. matin		Omn. soir
	matin	soir		matin	soir	
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25		
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52		
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36		
Montreuil (ar.)	9 49	2 4	4 35	10 15		
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10		
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	
Baugé	7 14	9 51	5 30	11 1		
Doué	7 22	9 58	5 43	11 8		
Baugé	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28	
Doué	7 12	11 45	9 12	7 22	12 29	
Angers						

**ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS**

STATIONS	Omn.		Omn. soir	Omn. matin		Omn. soir
	matin	soir		matin	soir	
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15	
Marigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34	
la Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
(départ)	7 38		1 31	2 21	9 22	
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13	
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44	
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8	

**LIGNE D'ORLÈANS**

STATIONS	Omn.		Omn. soir	Omn. matin		Omn. soir	Directe	Mixte	Expr. matin	Expr. soir
	matin	soir		matin	soir					
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5			7 35	11 5
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10		9 35	1 16	1 45
La Méritré	7 10	10 49	12 27	3 32	5 20	6		10 1	1 46	2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13				
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22				
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	
(arrivée)	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13	
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16				
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59			5 8	10 39	10 39

**PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES**

STATIONS		
----------	--	--